



Motion de l'UMR 7218 LAVUE

Universités Paris Nanterre, Paris 8

Écoles Nationales Supérieures d'Architecture de Paris La Villette et Paris Val de Seine

adoptée à l'unanimité

le 20 mars 2023

Le Conseil de Laboratoire de l'UMR LAVUE dénonce l'usage par le gouvernement de l'article 49-3 qui clôt un processus marqué par une succession de dispositifs institutionnels visant à contourner les principes qui fondent notre démocratie. Le gouvernement impose ainsi une réforme des retraites au mépris de l'opposition d'une très grande majorité de la population et de la contestation qui s'exprime depuis de longues semaines.

Solidaires avec les salariés des autres secteurs professionnels, ainsi qu'avec les étudiant.e.s, nous sommes aussi directement concerné.es par cette réforme.

Le nombre d'annuités nécessaires au départ en retraite à un taux décent affecte l'ensemble des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Et parmi eux, les femmes seront particulièrement pénalisées. De plus, l'article 1 du projet de loi annonce une nouvelle réforme dans l'année qui s'attaquera directement aux fonctionnaires en prévoyant la suppression de la prise en compte des 6 derniers mois dans le calcul des pensions.

Dans les métiers de l'ESR, le recrutement est de plus en plus tardif et passe par des statuts précaires qui marquent une dégradation des conditions d'entrée dans la profession. Les jeunes doivent poursuivre des études de plus en plus longues et sont exposés à une précarité économique croissante, avant une insertion professionnelle tardive. Cumulant les contrats et les stages post-doctoraux, les jeunes enseignant.e.s-chercheur.e.s voient ainsi le début de leurs cotisations retardé. Au terme des carrières, le projet de loi prévoit de reporter l'âge de départ à 64 ans, tout en rendant possible le recul jusqu'à 70 ans. Or ce projet de loi conduisant mécaniquement à une baisse des pensions, imposera ce recul à 70 ans.

Dans la continuité d'attaques répétées contre le service public de l'ESR depuis plusieurs décennies, ce projet de réforme aura un impact néfaste sur l'emploi scientifique et les conditions de travail et d'études. La multiplication des recrutements de Maître.sse.s de Conférences (MCF) sous statut de contractuels, les Chaires de professeur.e.s juniors, les réformes universitaires actuelles et celles à venir qui visent à remplacer la formation intellectuelle et les diplômes par les « compétences », ainsi que la réforme des bourses étudiantes, s'inscrivent dans un mouvement de rupture et de transformation qui menace gravement l'ESR et l'avenir de la recherche publique française.

Nous appelons tous nos collègues et étudiant.e.s à tout mettre en œuvre pour obtenir le retrait de cette loi, à participer à toutes les actions en cours et à la journée de grève du jeudi 23 mars appelée par l'intersyndicale.